

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Premier projet de résolution CA22 09 0125 adopté en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007)

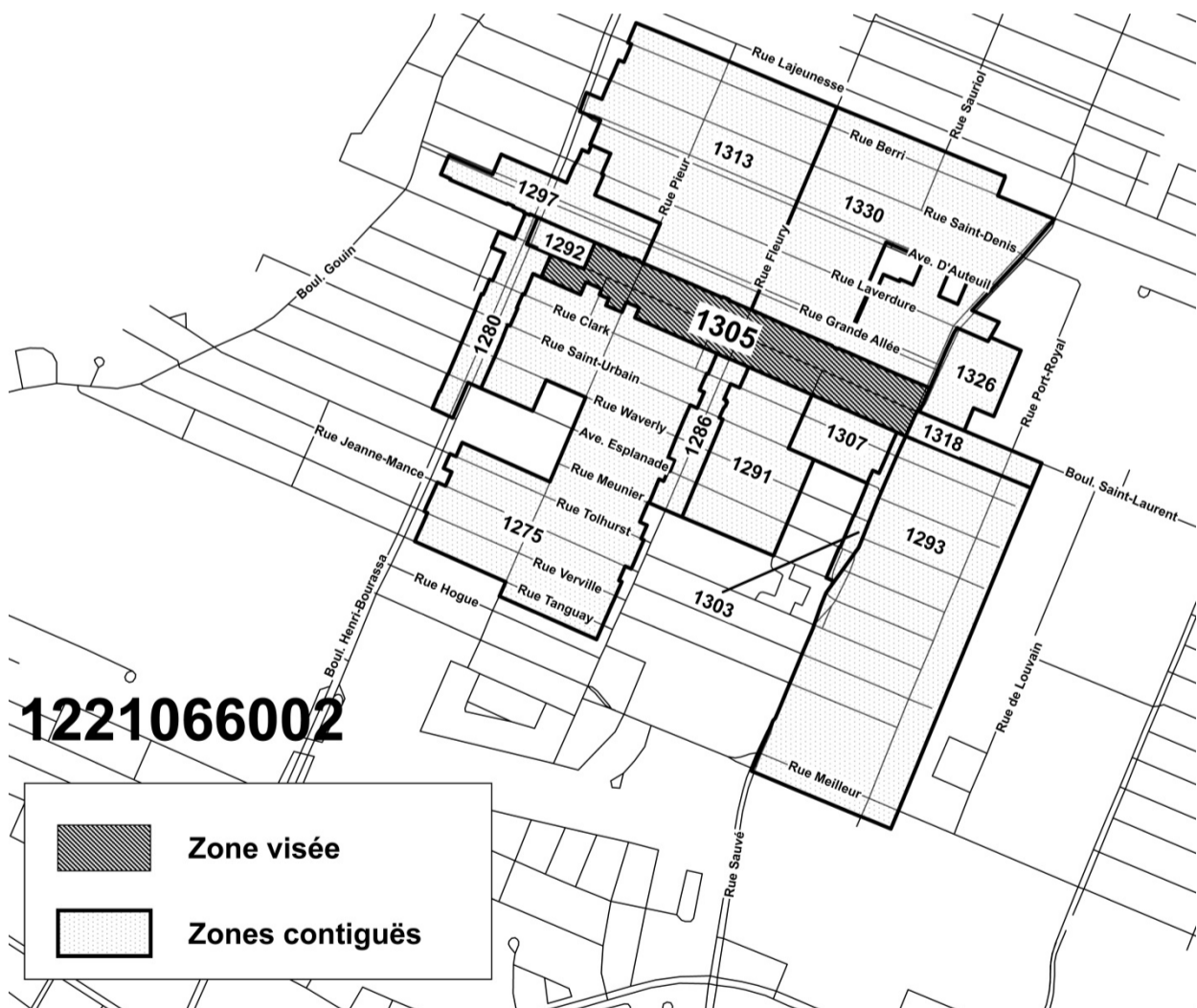
À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA22 09 0125 visant à autoriser une pharmacie d'une superficie maximale de 1900 mètres carrés pour le bâtiment projeté qui portera le numéro 50, rue Fleury Est - Lot 6 313 750 du cadastre du Québec – Zone 1305 (dossier 1221066002);

AVIS est par les présentes donné :

QUE le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à la suite de l'adoption à sa séance ordinaire du 9 mai 2022 d'un premier projet de résolution portant le numéro CA22 09 0125, tiendra une assemblée publique de consultation le mercredi 25 mai 2022 à compter de 19 h, à la salle du conseil d'arrondissement sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

QUE la résolution projetée vise à accorder, pour l'immeuble projeté sur le lot 6 313 750 du cadastre du Québec qui portera le numéro 50, rue Fleury Est, l'autorisation d'aménager l'établissement à des fins de pharmacie d'une superficie maximale de 1900 mètres carrés, à la condition énoncée audit projet de résolution, et ce, malgré les articles 179 (prolongement d'un établissement au-dessous du rez-de-chaussée) et 197 (superficie maximale d'une pharmacie) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville* (01-274);

QUE le premier projet de résolution CA22 09 0125 vise la zone 1305, le tout tel qu'illustré ci-dessous :



QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par elle) expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce premier projet de résolution de même que le plan des zones concernées peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du

lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et sur le site Internet de l'arrondissement : montreal.ca/ahuntsic-cartierville.

FAIT à Montréal, le 16 mai 2022

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert